

La méthanisation, « or vert » et source de pollution

Epanchés dans les champs, les résidus de la production de méthane présentent des contaminants en nombre

REPORTAGE

GRAMAT (LOT) - envoyé spécial

Son voisin avait eu la délicatesse de le prévenir : « Ne soyez pas surpris si des ouvriers débarquent en scaphandre pour épandre dans mon champ. » Alors, au départ, il ne s'est pas préoccupé de la forte odeur. Jusqu'à ce que ses abeilles meurent par milliers. Il les a photographiées, pesées : 2 kilos de cadavres. « La ruche la plus peuplée a été quasiment intégralement décimée », confie cet apiculteur, qui préfère garder l'anonymat par peur des représailles. Dans ce coin tranquille du Lot, au cœur du parc naturel des Causses du Quercy, tout le monde se connaît. Et peu se risquent à émettre publiquement des doutes sur le nouvel « or vert » de la région, la méthanisation, et son corollaire, le digestat.

A Gramat, 3 500 habitants, un imposant méthaniseur tourne à plein régime depuis un an. Il produit du méthane, transformé en électricité et en chaleur, à partir de la dégradation de divers déchets agro-industriels. Lisiers de canards issus de la grosse coopérative agricole voisine La Quercynoise (5 000 agriculteurs et collaborateurs). Mais aussi des restes d'abattoirs. Mais encore des graisses alimentaires, des rebuts de fabrication de plats préparés...

D'une capacité initiale de 38 tonnes d'intrants, le « digesteur » de Gramat, installation classée à risque pour l'environnement, est aujourd'hui autorisé à traiter jusqu'à 57 000 tonnes de déchets par an. Le digestat est le résidu du processus de méthanisation. En 2018, le méthaniseur de Gramat a recraché près de 44 000 tonnes de digestat brut liquide. Cette sorte de boue est ensuite épanchée sur les parcelles des agriculteurs de la coopérative. 2 000 hectares ont été aspergés en 2018 et 4 500 hectares sont, à terme, concernés.

« Vers de terre décomposés »

Détenue à 66 % par Fonroche (premier constructeur de méthaniseurs) et La Quercynoise, Bioquercy, la société exploitant l'unité de Gramat, présente son digestat, particulièrement riche en azote, comme « un fertilisant vert, peu odorant, en substitution aux engrais chimiques ». « Peu odorant » ? Autour de Gramat, les Lotois sont régulièrement incommodés par des relents. Au point de susciter parfois de violents maux de tête. Le député Aurélien Pradié (LR) a fini, fin décembre 2018, par interpellé le gouvernement sur ces « pollutions olfactives ».

« Fertilisant vert » ? Quelques jours après avoir constaté l'hécatombe dans ses ruches, l'apiculteur promène ses chiens dans le pré épanché : « A chaque pas, il y avait des vers de terre décomposés, tout blancs, à la surface. » Comme avec les abeilles, il a filmé et pris des clichés. Il demande à son voisin un échantillon de digestat afin de le faire analyser. En vain. « Le lendemain, j'ai reçu trois coups de fil pour me dire : "Commencez pas à raconter que vos abeilles sont mortes à cause du digestat !" »

Le fameux digestat, Liliane Réveillac et Jean-Louis Lasserre ont pu en récupérer après des fuites accidentelles sur plusieurs sites de stockage. Cette médecin radiologue, ancienne secrétaire générale de la branche lotoise de l'association France nature environnement, et cet ingénieur chercheur à la retraite du Commissariat à l'énergie atomique et aux énergies alternatives sont des membres actifs du tout jeune et très critique Collectif scientifique national sur la méthanisation, reçu, lundi 28 janvier, au cabinet du ministre de la transition écologique.

Ils ont fait analyser le digestat par des laboratoires indépendants. Les résultats ont confirmé leurs craintes : des métaux lourds en pagaille,

dont certains potentiellement cancérigènes, comme le cadmium ou l'antimoine, ainsi que plusieurs siloxanes, un composé du silicium, dont le D4, perturbateur endocrinien et reprotoxique.

« Catastrophe écologique »

Sur son site Internet, Bioquercy publie désormais un tableau d'analyses de son digestat. Pas de traces de siloxanes, mais du plomb, du chrome, du mercure, du cuivre, du nickel, du zinc. A chaque fois en quantité « conforme » à la réglementation, précise l'industriel. « L'innocuité de notre digestat est incontestée et incontestable, insiste Fabien Haas, le directeur de l'activité biogaz chez Fonroche. On a un apiculteur qui épand du digestat et il n'a strictement aucun souci. »

L'ingénieur écologue reconnaît seulement le problème d'odeur, « un sujet très sérieux, sur lequel nous travaillons ». Le préfet du Lot, Jérôme Filippini, a pris la plume, le 10 janvier, dans l'hebdomadaire local *La Vie quercynoise*, pour rappeler la « vigilance constante » des services de l'Etat.

Liliane Réveillac et Jean-Louis Lasserre ne chôment pas non plus. Ils ont confié des prélèvements de terres épanchées au laboratoire

Dans le digestat, on a retrouvé des métaux lourds en pagaille, dont certains potentiellement cancérigènes

d'analyse microbiologique des spécialistes du sol Lydia et Claude Bourguignon. Ils observent une forte chute, après épanchage de digestat, de la population de collemboles – des insectes qui constituent un bon indicateur de l'état biologique d'un sol. Ces résultats vont « à l'encontre de l'affirmation que ces digestats sont hygiénisés », relèvent les chercheurs.

Une note de l'Agence nationale de sécurité sanitaire (Anses), que *Le Monde* s'est procurée, arrive à la même conclusion. En janvier 2018, l'Anses a refusé l'homologation d'un digestat produit par un autre méthaniseur du groupe Fonroche, à Villeneuve-sur-Lot, après avoir mis en évidence une contamination bactériologique.

« Nous ne sommes pas contre la méthanisation, mais contre l'épan-

dage du digestat brut liquide, alors qu'une autre option, le compostage, certes plus onéreux, existait, expliquent Liliane Réveillac et Jean-Louis Lasserre. C'est une catastrophe écologique pour les sols karstiques [calcaires] très fissurés de notre région. Il s'infiltrerait facilement et va polluer les eaux souterraines et contaminer nos captages d'eau potable, déjà régulièrement souillés par les effluents de l'agriculture intensive. »

Ils ne sont pas les seuls à s'inquiéter. La Confédération paysanne a déposé un recours devant le tribunal administratif de Toulouse contre un méthaniseur qu'elle juge « surdimensionné ». Et, selon nos informations, une enquête préliminaire a été ouverte à la suite de la plainte d'une habitante du village d'Alvignac après la fuite d'une poche de stockage de digestat sur sa propriété et dont elle craint qu'il termine sa course dans le réseau souterrain du très touristique gouffre de Padirac.

Plusieurs préhistoriens et paléontologues ont alerté le gouvernement sur les risques que font courir les épanchages de digestats sur les innombrables sites archéologiques des causses du Lot : grotte ornée des Merveilles, grotte de Pradayrol, ou encore le site mésoli-

thique du Cuzoul de Gramat. Sébastien du Fayet est propriétaire de la grotte de Foissac. Depuis des années, il constate les ravages (mousses blanches, taches noires, odeurs...) des épanchages de lisier et s'attend au pire avec le digestat, plus liquide : « Tout ce qui est épanché, on le retrouve sous terre. »

A l'entrée du village de Labathude, 600 mètres d'altitude, un écriteau prévient : « Non au méthaniseur sur cette zone humide. » Avec cette mention : « Non à la dicature. » Quatre unités de méthanisation pouvant traiter jusqu'à 68 000 tonnes de déchets doivent s'installer, ici, dans le Ségala. « Le Ségala, c'est l'autoroute de l'eau. Si on déverse du digestat ici, il se retrouvera inévitablement dans la Dordogne et le Lot. » Alain Krettly et Jean Ayrolles, qui ont installé le panneau au bout de leurs terrains, en sont convaincus. Sur une banderole, ils ont aussi écrit une équation : « Méthanisation du Ségala. 30 pour et 220 contre = autorisation préfectorale ? Stop au mépris », en référence au résultat de la consultation publique. Ils avaient tenté de la déployer au passage d'Emmanuel Macron lors de sa visite à Souillac, le 19 janvier, pour le grand débat. En vain. ■

STÉPHANE MANDARD

La filière du gaz renouvelable fait face à des vents contraires

Le gouvernement revoit à la baisse son soutien au secteur. Sur le terrain, l'opposition des associations aux méthaniseurs grandit

Le « gaz vert » a-t-il un avenir en France ? Alors que les groupes gaziers, les exploitants agricoles et certains fonds d'investissement misent depuis plusieurs mois sur un fort développement de la méthanisation, les nuages s'accumulent au-dessus de leurs têtes. En présentant, le 25 janvier, la feuille de route énergétique de la France, le gouvernement a douché leurs espoirs, en revoyant à la baisse les objectifs de développement du « gaz vert », issu de déchets agricoles ou ménagers. Selon le document de synthèse de la programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE), le biogaz devrait fournir 7 % de la consommation de gaz en France en 2030. La loi de transition écologique de 2015 fixait 10 % à cette date, et la filière gazière espérait même atteindre 30 %.

Pourquoi renoncer à de tels objectifs ? Principalement pour des raisons de coût : le gouvernement ne veut pas d'un soutien public trop important au développement de ce secteur. L'exécutif fixe donc des objectifs en forte croissance – le biogaz représente moins de 1 % de la consommation de gaz en France en 2018 –, mais contrarie les espoirs des industriels en matière de subventions.

« Question de l'acceptabilité »

Deux appels d'offres seront certes lancés chaque année, mais le prix d'achat proposé par l'Etat sera très inférieur à celui proposé aujourd'hui. Les entreprises du secteur expliquent depuis plusieurs mois que le développement du gaz renouvelable en France a encore besoin d'un soutien public pour franchir un cap, et in fine

faire baisser les prix. Les associations professionnelles du gaz dénoncent des mesures qui risquent de « condamner l'avenir de cette filière sans tenir compte de ses avantages ». Tandis que les syndicats agricoles FNSEA et Jeunes Agriculteurs déplorent une trajectoire « strictement impossible à tenir », qui ne laisse « aucune chance aux projets agricoles et territoriaux de se développer durablement ».

« Il faudrait aller encore plus vite pour atteindre les objectifs de la programmation pluriannuelle pour l'énergie, estime de son côté Marc Cheverry, le directeur en charge de l'économie circulaire et de la gestion des déchets à l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (Ademe). Nous avons la possibilité de le faire. Le plus gros frein n'est pas technique, mais la question de l'acceptabilité. »

Ce recul des pouvoirs publics intervient en effet au moment où le développement de la méthanisation rencontre des oppositions sur le terrain. Une mobilisation plus faible que contre l'éolien, mais qui prend de l'importance.

Développement mal maîtrisé

Lundi 28 janvier, le cabinet du ministre de la transition écologique et solidaire a reçu pour la première fois des collectifs d'opposants. Créé à l'été 2018, le Collectif national vigilance méthanisation est constitué d'une trentaine d'associations locales. Fondé en décembre, le Collectif scientifique national sur la méthanisation rassemble, lui, une vingtaine de chercheurs de toutes disciplines.

Les deux collectifs s'inquiètent d'un développement mal maîtrisé de la méthanisation et de ris-

ques de pollutions à tous les stades du processus : contrôle de la qualité des déchets, possibles rejets de gaz à effet de serre, conditions de stockage et d'épanchage du digestat, la matière résiduelle de la méthanisation.

Cette rencontre témoigne de la montée en puissance progressive de ces oppositions, alors que les projets se multiplient : plus de 600 projets de méthaniseurs, de toute taille, sont en cours de développement, selon le bilan annuel de la société de transport de gaz GRT Gaz, avec un objectif de 1 000 installations agricoles en 2020. Dans le Grand Est, les craintes se concentrent sur le développement d'un modèle proche de celui de l'Allemagne, critiqué pour détourner une agriculture consacrée à l'alimentation vers la production d'énergie. ■

L'association Eaux et Rivières de Bretagne a déposé un recours devant le Conseil d'Etat pour contester l'assouplissement de la réglementation décidée par le gouvernement. « Le principe de la méthanisation est vertueux, note Estelle Le Guern, chargée de mission agriculture de l'association. Mais tout dépend de sa mise en œuvre, et celle choisie ne nous convient pas, notamment par le manque de contrôle des installations. »

Au-delà de ces difficultés de mise en œuvre, c'est le modèle économique de la méthanisation qui risque d'avoir raison des ambitions de la filière. Sans soutien financier de l'Etat, le « gaz renouvelable » est très coûteux à produire et commercialisé à des tarifs largement supérieurs à ceux du gaz naturel. ■

SIMON AUFFRET,
ST. M. ET NABIL WAKIM